



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épargne

Question écrite n° 38567

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 17 juillet 2013 portant sur les avoirs bancaires et les contrats d'assurance-vie en déshérence. Ce rapport préconise de confier à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) l'élaboration, en application de l'article L. 612-1 du code monétaire et financier, d'une recommandation de bonnes pratiques relative aux contrats d'assurance-vie non réclamés. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38567

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10280

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)